Ambassade de la République du Congo auprès de la Confédération Suisse

Mission Permanente de la République du Congo auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales en Suisse

Déclaration de la République du Congo
EPU Cambodge – ~~06 février~~ 2014
28 janvier

Monsieur le Président,

La délégation du Congo adresse une chaleureuse bienvenue à la distinguée délégation du Cambodge et la félicite pour la parfaite présentation du rapport national relatif à la mise en œuvre des 91 recommandations adressées au Gouvernement cambodgien au titre de son premier Examen Périodique Universel (EPU).

Le Gouvernement du Cambodge vient, à travers ce rapport, de renouveler son attachement au mécanisme de l'EPU et sa détermination à promouvoir et protéger les droits de la personne humaine en général et les droits des populations du Cambodge en particulier.

Le Congo a noté que le Cambodge a engagé le processus de mise en œuvre de toutes les recommandations et que des résultats significatifs ont déjà été atteints dans certains domaines.

En effet, en ce qui concerne la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, depuis son passage à l'EPU, le Cambodge a accompli la procédure y relative et, est devenu partie à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, au Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

De plus, le Cambodge a renforcé sa coopération avec les organes des traités en soumettant les rapports dus au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, au Comité des droits de l'homme, au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, au Comité contre la torture, au Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et au Comité des droits de l'enfant.

En outre, le Cambodge vient de promulguer un nouveau Code pénal, la loi anticorruption et celle relative à l'application du Code civil.

La délégation du Congo encourage le Gouvernement du Cambodge à poursuivre ces efforts en vue de la réalisation de la jouissance effective des droits de l'homme dans ce pays.

Je vous remercie.

8 Rue Chabrey 1202 Genève – Tél. : +41 22 731 88 21/26 - Fax : +41 22 731 88 17 missioncongo@bluewin.ch